YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20-12-99 et de la publication le 22-12-99
Le Maire.

Pour le Maire
L'adjoint délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 1999

DELIBERATION N° 99/12/656

OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS COMMUNALES :
Comité des Œuvres Sociales

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Présidente du Comité des Œuvres Sociales a sollicité une avance sur subvention d'un montant de 80.000 F pour l'année 2000,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, sur l'exercice 2000, une avance sur subvention au Comité des Œuvres Sociales d'un montant de 80.000 F,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la Commune, exercice 2000, fonction 520, nature 65748.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
20 DEC. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE